

Successions: organisation de la transmission
au moment du décès

Donations: transmissions entre vifs

LES SUCCESSIONS ET LES DONATIONS

Les donations

Les donations

- ⦿ La donation est un acte de transfert gratuit de tout ou partie de la propriété d'un bien. Le donateur a le choix de transmettre la pleine propriété, l'usufruit ou la nue propriété. Le donataire et le donateur doivent bien évidemment être consentent et disposer de toutes leurs facultés intellectuelles. La donation sera irrévocable dès lors qu'elle aura fait l'objet d'un acte notarié et que le donataire aura accepté la donation.

Les formes de donation

- ⦿ Don manuel et don familial
- ⦿ Présent d'usage
- ⦿ La donation indirecte : La souscription au profit d'un tiers d'un contrat d'assurance vie
- ⦿ La donation déguisée
est une donation dissimulée sous l'apparence d'un acte à titre onéreux.
Pour l'essentiel il s'agit de :
 - la vente fictive : le prix figurant dans l'acte n'est pas payé par le prétendu acquéreur,
 - la reconnaissance fictive d'une dette
- ⦿ La donation partage
- ⦿ La donation au dernier vivant

Un exemple de donation

- Une personne de 67 ans souhaite donner l'usufruit d'un appartement à son fils unique âgé de 42 ans. L'appartement vaut 320 000 €. Les droits seront les suivants

Barème fiscal de l'usufruit

Age de l'usufruitier	Valeur de l'usufruit	Valeur de la nue propriété
Moins de 21 ans	90%	10%
De 21ans à moins de 31 ans	80%	20%
De 31 ans à moins de 41 ans	70%	30%
De 41 ans à moins de 51 ans	60%	40%
De 51 à moins de 61 ans	50%	50%
De 61 ans à moins de 71 ans	40%	60%
De 71 ans à moins de 81 ans	30%	70%
De 81 ans à moins de 91 ans	20%	80%
Plus de 91 ans	10%	90%

Calculs des droits

<u>Valeur de l'usufruit</u>	$320\ 000 \times 60\ \% = 192\ 000\ \text{€}$
Abattement 159 325 €	159 325 €
Valeur de la donation soumise au barème de l'impôt	$192\ 000 - 159\ 325 = 32\ 675\ \text{€}$
Droit de donation	$5\ \% \times 8\ 072 + (12\ 109 - 8\ 072) \times 10\ \% + (15\ 932 - 12\ 109) \times 15\ \% + (32\ 675 - 15\ 932) \times 20\ \% = 403,6 + 403,7 + 573,45 + 3348,6 = 4\ 729\ \text{€}$
Droit à payer	4 729 €

L'intérêt d'une donation: cas pratique

- Monsieur et Madame Pignon ont une fille de 23 ans, étudiante. Cette dernière a besoin d'environ 900 € par mois.
- Situation fiscale du couple: 120 000 € de revenus, 1 500 000 € de patrimoine dans lequel figure un appartement de 300 000 € qui est actuellement loué et qui leur rapporte 14 500 €/an de loyers. Une fois déduites les charges locatives (15% du loyer) les loyers nets sont estimés à 12 325 €.

Cas pratique suite...

- Problématique : les parents ont-ils intérêt à **verser $900 \times 12 = 10\,800$ € de pension** à la fille et déduire ce que la réglementation permet (soit 5 698 € au titre des pensions versées à ascendant)
- Ou **donner l'usufruit temporaire** de l'appartement actuellement en location

	situation 1		situation 2	
	Versement d'une pension		Transfère Usufruit temporaire	
Salaire nets imposables	108 000			108000
Revenus fonciers après abattement 30%	10150			0
Pension alimentaire déductible 9300 € mais plafonnée à 5698 €	5698			0
RNI	112452			108000
IRPP				
IR sur 2 parts	<u>22603</u>			
IR du	22603			21267
ISF sur patrimoine de 1 500 000 €	<u>3741</u>			0
PS 13,5% x 10150	1370			0
Total	27 714			21 267

Barème IRPP

Tranche de revenu net imposable 2011	TMI	Impôt 2012 sur les revenus 2011
Quotient familial QF = RNI/N (RNI : revenu net imposable ; N nombre de parts)	Taux marginal d'imposition	Formule de calcul direct
Moins de 5 963 €	0 %	0
De 5 964 € à 11 896 €	5,5 %	$(RNI \times 0,055) - (327,97 \times N)$
De 11 897 € à 26 420 €	14 %	$(RNI \times 0,14) - (1339,13 \times N)$
De 26 421 € à 70 830 €	30 %	<u>$(RNI \times 0,30) - (5566,33 \times N)$</u>
- Plus de 70 830 €	41 %	$(RNI \times 0,41) - (13\,357,63 \times N)$

Feuille de calcul ISF:

Valeur du patrimoine taxable	Tranche d'imposition	Réduction Investissement PME	Réduction 300€ par personne à charge	Taux d'imposition	mesure de lissage	Montant ISF Théorique	Montant ISF à acquitter
1350000	Comprise entre 1 300 000 € et 1 400 000 €			0,25%	875	2500	2450
1 500 000	Entre 1 400 000 € et 3 000 000 €			0,25% sans objet		3750	3741
3195100	Entre 3 000 000 € et 3 200 000 €			0,50%	183,75	15791,75	15121
20032500	Supérieure à 3 200 000 €			0,50% sans objet		100162,5	99662

Situation fille

Loyers	12 325
PS	1370,25
Revenus nets	10 954,75
revenus mensuels	913 €

Cas pratique : Conclusion

- La donation temporaire d'usufruit est plus avantageuse car elle permet au couple de sortir la pleine propriété de l'appartement de l'ISF et d'éviter ainsi son paiement.
- Gain fiscal: 6 447 €/an pendant 5 ans
- Remarque: la donation temporaire d'usufruit doit être d'au moins 3 ans

Traitement fiscal de la donation

- ⦿ L'abattement en ligne directe (parents/enfants...) est désormais de 159 325 €. Il faut donc que l'usufruit transmis ne dépasse pas cette somme pour échapper aux droits de donation. Le barème d'évaluation de **l'usufruit à durée fixe est de 23 % de la valeur du bien en pleine propriété**, par période de dix ans (article 669 II du CGI).
- ⦿ $23\% \times 300\,000 \text{ €} = 69\,000 \text{ €}$
- ⦿ La valeur fiscale de l'usufruit est inférieure au montant de l'abattement
- ⦿ Conclusion : aucun droit à payer.